

CPF 2026 : ce qui change (vraiment) au 1er janvier

📌 L'essentiel à retenir

Un arrêté du 30 décembre 2025, publié au Journal officiel du 1er janvier 2026, fixe le nouveau montant de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

👉 Pour 2026, cette participation forfaitaire est portée à 103,20 €.

Concrètement, cela signifie que toute mobilisation du CPF pour une formation devra désormais intégrer ce reste à charge obligatoire, quel que soit le statut du bénéficiaire.

🌀 Pourquoi c'est important ?

Cette revalorisation confirme une tendance de fond :

- responsabiliser davantage les titulaires du CPF,
- réguler les usages du dispositif,
- et contenir les dérives financières observées ces dernières années.

Pour les employeurs et les responsables RH, c'est un paramètre à intégrer dans les politiques de formation, notamment lorsque le CPF est mobilisé en articulation avec des financements complémentaires.

📅 Entrée en vigueur : 1er janvier 2026

Cette revalorisation est cohérente avec la volonté de sécurisation du CPF, mais elle pose une vraie question d'accessibilité pour les publics les plus fragiles. Sans accompagnement renforcé (abondements, politiques RH volontaristes), le risque est réel de freiner certains projets de formation pourtant essentiels à l'employabilité.

Télécharger [1767601282752](#)

Arrêté du 30 décembre 2025 fixant le taux de revalorisation de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation pour 2026

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information